



## **DDP ISDEC 186532 – SPICT A.16 Conseiller en contenu multimédia de pages Web – L3**

### **Questions Reçues**

Q1- Les résultats d'une recherche dans AchatsetVentes.ca pour tous les Demande de Propositions émis depuis janvier 2016 pour un Conseiller en contenu multimédia de pages Web, on retrouve seulement 13 invitations. En raison de l'utilisation de très peu de Conseiller en contenu multimédia de pages Web sous SPICT au sein du gouvernement fédéral, et en vertu d'autres sollicitations SPICT où elle est acceptée, la Couronne acceptera-t-elle un projet avec des autres rôles SPICT où plus de 50 % des tâches d'un Conseiller en contenu multimédia de pages Web peut être démontré ?

R1- La Couronne acceptera les projets avec d'autres catégories SPICT à condition que la catégorie du Conseiller en contenu multimédia de pages Web démontre plus que 50% des tâches. Voir l'amendement #1 joint à cette APM pour la révision.

Q2- Un Conseiller en contenu multimédia de pages Web devrait normalement être impliqués dans la phase initiale de conception d'un système, puis porté à l'occasion d'effectuer des évaluations ou le cadre de contrôles réalisation à ce jour. En conséquence il serait rare de placer des consultants pour des durées de contrat d'au moins 8 mois. La Couronne pourrait envisager de réduire le minimum de mois à trois (3) mois d'être plus compte des habitudes d'utilisation de projet ?

R2- Oui, la Couronne acceptera une réduction de la durée de mois minimum à trois (3) mois. Veuillez voir l'amendement n° 1 jointe à cette APM pour la révision.

Q3- M1 critère obligatoire d'entreprise exige que les soumissionnaires ont deux projets de référence où ils ont fourni des services en contenu multimédia Web sous le véhicule de SPICT aux clients du gouvernement du Canada au cours des 5 dernières années pour un minimum de 8 mois. Les projets référencés doivent être via le véhicule SPICT? Par exemple, si nous avons fourni des services multimédia via l'entente de fourniture de services d'apprentissage, serait-ce acceptable ? Ou si nous avons fourni les services via SPICT, mais ils sont tombés dans une autre catégorie (Développeur Web par exemple) serait-ce acceptable ?

R3- La Couronne acceptera des projets des catégories de ressources sous SPICT et SPICS seulement, à condition que le soumissionnaire démontre plus de 50 % de la catégorie expert-conseil contenu multimédia Web tâches. Veuillez voir l'amendement n° 2 jointe à cet APM pour la révision.

Q4- En raison de la complexité de la grille et la quantité de détails requis, la Couronne permettra-t-elle une extension d'une semaine ?

R4- approuvé. Veuillez voir l'amendement n° 2 jointe à cet APM pour la date de prolongation.